



Commission Transition Ecologique et Cohésion du Territoire

Note contributive sur la sécurisation autour des écoles

La commission transition écologique et cohésion du territoire souhaite relancer les travaux initiés en 2021 concernant la sécurisation des abords des écoles.

La commission a demandé aux participants de faire des propositions.

La présente note contributive du groupe Energies Citoyennes propose une méthode concrète détaillée accompagnée de quelques notes d'explications et d'un plan d'action associé.

Novembre 2023

Réalisation : Hélène Touillon et Nicolas Bonnard

Photo de couverture :
Journal de Saône-et-Loire
du jeudi 1 octobre 2020

MONTCEAU Éducation

Sécurité devant certaines écoles : « C'est un vrai problème »

Devant les écoles Jean-Jaurès, des Oiseaux et dans une moindre mesure Niki-de-Saint-Phalle, des parents craignent pour leur sécurité et celle de leurs enfants. La raison : la circulation au moment de la dépose et de la récupération des élèves.

« C'est un vrai problème », raconte Amandine, la maman de Gabriel, 6 ans, écolier à Jean-Jaurès. « Le problème », c'est la sécurité des élèves et des parents au moment de la dépose des élèves le matin et de la récupération des élèves lors de la sortie. Un lundi, à 16 h 30, devant l'établissement, sur le passage piétons, des parents attendent, empiétant largement sur les voies de circulation. Si des places de parkings sont prises, des voitures se garent à cheval sur le trottoir, pas large, et la chaussée.



Pour rappel

Un des engagements de la liste « Énergies Citoyennes » lors des élections municipales de 2020 était ainsi rédigé :

« Apaiser la circulation en centre-ville et dans les quartiers en instaurant de véritable zone 30, des zones de rencontres et des dispositifs de sécurisation, de façon à sécuriser et développer les déplacements à pied et à vélo.

Réaliser, en concertation avec les habitants, un véritable réseau de circulations douces sécurisées, facile d'accès... ».

A noter

- ▶ L'animation des travaux de groupes est assurée par un agent de la mairie ou par un personnel spécifique (stagiaire de Master, prestataire...).
- ▶ La CUCM devra être mobilisée sur le projet, notamment sur l'identification des moyens techniques et financiers à mobiliser.
- ▶ Les groupes peuvent/doivent proposer différents types d'actions : hard (aménagement...) et soft (sensibilisation, prévention...).

ETAPE 1 : les travaux préalables

1.1 : Identifier les forces vives dans chaque école : parents intéressés et volontaires, enseignants et référents sécurité.

1.2 : Présenter de manière formelle **les résultats de l'enquête menée** : les données générales concernant toutes les écoles et les données spécifiques par école (focus).

⇒ cette enquête devrait si nécessaire être remise à jour et actualisée.

1.3 : Définir le périmètre de l'action et son champ d'action (réfléchir à intégrer les travaux à mener sur la végétalisation des cours d'école) en **identifiant les écoles prioritaires** pour mener l'action dans une phase-pilote. Cela permettra aussi de tester et réajuster la méthode pour les écoles suivantes.

ETAPE 2 : la démarche

2.1 : Présenter les enjeux et les objectifs du projet aux participants :

- La **commission présente les enjeux** : sécurité routière et piétonne, santé publique, lutte contre les pollutions, mobilités actives...
- La **commission présente la méthode, le cadre et le calendrier**.
- Les parents, riverains, enfants et enseignants participent

ETAPE 3 : les groupes de travail

3.1 : Mettre en place les groupes de travail

- Le groupe enfant/enseignants
- Le groupe parents
- Le groupe riverain

3.2 : Organiser une réunion de lancement des travaux par groupe en redéfinissant les objectifs, en précisant les attentes, le calendrier et en expliquant le dispositif d'animation.

3.3 : Mise en place des travaux des groupes

3.4 : Définir les moyens à mobiliser pour la réalisation d'actions.

⇒ Parallèlement aux travaux des groupes, la commission et la majorité définisse un budget qui pourra être mobilisé pour mettre en œuvre les propositions des groupes. Il convient aussi de préciser que la commission devra arbitrer si nécessaire.

A noter

- L'animateur en charge des travaux de groupes devra proposer des outils et une méthode de travail. Pour cela, il devra s'inspirer des travaux du Cerema (qui pourrait d'ailleurs être mobilisé) mais aussi par un travail de synthèse bibliographique à réaliser en amont. La commission pourra alors appuyer l'animateur dans la conception des outils, donner son avis et faire ses retours.
- La commission pourrait aussi être mobilisé à certains moments clés des travaux de groupes.

La méthode proposée

- Dans le plan d'action de la page suivante, une ligne a été insérée et concerne la validation/adaptation de la méthode proposée dans la présente note.

ETAPE 4 : la synthèse

4.1 : Partager les résultats des travaux des groupes avec la commission.

4.2 : Analyser les propositions et concevoir une synthèse commentée.

4.3 : Expliquer et discuter des moyens techniques et financiers à mobiliser par école . Ce travail se fait au sein de la commission.

4.4 : Présenter les résultats finaux (par la commission) lors d'une réunion publique élargi :

- Des travaux de groupes.
- Des moyens techniques et financiers mobilisés.
- Du calendrier (en version 1) des travaux et actions soft.

ETAPE 5 : le plan d'action

5.1 : Présenter le plan d'action par école.

5.2 : Définir le rôle et la responsabilité des groupes de travail dans la mise en œuvre du plan d'action (suivi, mise en œuvre d'action...).

	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Jt
Ajustement/validation de la méthode de la commission									
Etape 1 : les travaux préalables									
1.1 Identification des forces vives									
1.2 Présentation des résultats de l'enquête									
1.3 Définition du champ et périmètre d'action									
Etape 2 : la démarche									
2.1 Présentation des enjeux et des objectifs									
Etape 3 : les groupes de travail									
3.1 Mise en place des groupes de travail									
3.2 Organisation de la réunion de lancement									
3.3 Mise en place et travaux de groupes									
3.4 Définition des moyens à mobiliser									
Etape 4 : la synthèse									
4.1 Partage des résultats									
4.2 Analyse des propositions									
4.3 Explication et discussion sur les moyens financiers et techniques									
4.4 Présentation des résultats finaux									
Etape 5 : le plan d'action									
5.1 Présentation du plan d'action par école									
5.2 Définition des rôles et responsabilités des groupes									

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Intérieur

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DU DEMAIN

RUE DE L'AVENIR

UNE VOIRIE POUR TOUS
Rues et espaces publics À VIVRE

WEBINAIRE
23 Mars 2021



Agir pour des abords d'écoles sûrs et accueillants

Synthèse de la journée

PLAN DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT :
Définir les effets réels du projet local.

- Adapter le plan de circulation pour « rendre le travail »
- Adapter le plan de circulation pour les usages existants sur les axes existants
- Faciliter le stationnement sécurisé en dehors de la rue de l'école

PARVIS DEVANT L'ÉCOLE :
Améliorer l'entrée des parents, l'équivalence de la rue pour les enfants

- Stabiliser un espace pour sécuriser l'entrée : carter de l'école
- Stabiliser la signalisation existante pour l'entrée
- Stabiliser le plan de la rue

RUE DE L'ÉCOLE :
Apaiser la circulation et redonner de l'espace aux piétons

- Réguler la vitesse
- Apaiser la circulation à la rue des enfants, piétons, parents...
- Apaiser la circulation, réguler la circulation, réguler la circulation
- Offre de stationnement vélo, trottoirs...

VOLET 2 : Élaborer des scénarios-type d'aménagement
Pour tester cette aide méthodologique au projet (volet 1), le Cerema et la ville de Marseille mobilisent différents acteurs de la fabrique de la ville dans le cadre d'ateliers collaboratifs, afin d'élaborer pour quelques cas réels d'écoles des scénarios-types d'aménagement (formalisation de pré-programmes illustrés) qui articulent les différents leviers de pacification (avec schémas de principe d'aménagement). Ces écoles ont été sélectionnées en raison des contrastes marqués entre les configurations territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent (tissu ancien dense de centre-ville, tissu de quartier prioritaire de la politique de rénovation urbaine, tissu de faubourg...).



Figure : atelier interne de créativité en vue de l'élaboration d'un scénario de pacification des abords d'une école de Marseille

À L'ÉCOLE J'Y VAIS AUTREMENT

DU 5 AU 9 OCTOBRE 2020

À pied, à vélo, à trottinette, en transports en commun, en covoiturage... le challenge écomobilité commence maintenant !

www.challenge-ecomobilité-metropole.fr

03 20 04 02 34

Capitale du design en 2020, la métropole lilloise a saisi cette occasion pour **faire travailler des designers sur la problématique des abords des écoles** : piétonisation temporaire, marquage, mobilier urbain... Quatre communes aux contextes urbains différents ont été sélectionnées. L'objectif est de **proposer un guide méthodologique** qui pourra être partagé sur l'ensemble de la métropole.

L'autonomie des déplacements doit s'acquérir dès le plus jeune âge. L'éducation nationale a engagé les écoles comme des acteurs majeurs dans cette transformation des pratiques. Cédric David souligne que « les élèves sont des praticiens du quotidien et ont un regard d'usagers. **Ils sont d'excellents vecteurs de communication envers leurs parents !** » Dans les classes, les éco-délégués sont des élèves qui font valoir des évolutions souhaitables.

sur la route de l'école

KIT DE SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ POUR LES ENFANTS DE 4 À 10 ANS



Des ressources pertinentes et adaptées sur lesquelles s'appuyer pour accompagner la démarche



Des exemples d'aménagements